

implications au fil des mois : Familles Rurales à travers les nombreuses activités et animations proposées, les Clubs de Karaté, Pêche, Chasse, Football, la Troupe des n'amis, Récré à Pleurs, le comité d'animations de Pleurs. Toutes ces actions font qu'il est agréable de vivre à Pleurs.

#### Informations diverses

##### Repas du Club Joie de Vivre

Le Club Joie de Vivre organise un repas « choucroute » avec animation le **samedi 4 mars 2017 à 12h** au restaurant de la Paix. Le prix du repas est de 29€. Si vous souhaitez y participer et passer une après-midi agréable, vous pouvez vous inscrire auprès de Mme Chantal Millot au 03 26 80 13 74 ou de Mme Marie-Jeanne Ancelin au 03 26 80 12 03.

##### Soirée « Les Années 80 »

Familles Rurales Association de Pleurs organise le **samedi 18 mars 2017** une soirée « Années 80 ». Le prix du repas pour cette soirée conviviale est de 20 € pour les adultes et 10 € pour les enfants. Vous pouvez vous inscrire auprès de Mme Christelle Fuchs au 03 26 42 62 88 ou Mme Vanessa Thiry au 06 50 79 01 48.

##### Démarchage téléphonique et à domicile

Plusieurs entreprises font actuellement du démarchage téléphonique ou à domicile dans notre commune. Elles proposent des diagnostics énergétiques, également sur l'eau, sur l'éligibilité aux énergies renouvelables, sur l'auto-consommation gratuite d'électricité avec la vente de travaux dans un second temps (Isolation, panneaux photo- voltaïques, batteries, adoucisseur d'eau etc...)

**ATTENTION** : il faut se méfier des discours dispensés par ces vendeurs. Aucune entreprise ne peut se prévaloir de travailler pour une autre (exemples : EDF, Collectivités locales ou territoriales, un Ministère quel qu'il soit, l'Ademe, l'Agence de l'Eau, l'Agence Locale de l'Energie....)

Aucun de ces organismes précités ne passe des marchés avec des entreprises pour ce type de démarchage.

A ce jour, le Diagnostic de Performance Energétique (DPE), le diagnostic pour les termites, pour le plomb ne sont obligatoires que dans le cas d'une vente ou d'une location d'une habitation et selon les arrêtés préfectoraux en vigueur.

Si vous êtes démarché, nous vous conseillons vivement de ne rien signer. Si vous avez déjà signé, sachez que vous avez 14 jours pour vous rétracter en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception. Aucun frais ne peut vous être demandé en cas de rétractation. (article L121-26 et L 121-25)

Si la Mairie autorise un démarchage quel qu'il soit, vous en serez averti soit dans le bulletin municipal (comme ci-dessous) soit par un bulletin dans votre boîte aux lettres comme par exemple : le recensement.

**SOYEZ VIGILANTS** : ne laissez entrer personne dans votre maison pour ce type de démarchage. Si vous avez un doute, vous pouvez appeler le secrétariat de la mairie au 03 26 80 10 45 ou en cas d'absence, Monsieur le Maire au 03 26 80 10 40, ou Annie Debaire au 03 26 80 10 22, ou Michel Menneson au 03 26 80 92 79, ou au Elisabeth Priet au 03 26 42 37 65

##### Enquête de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques)

Une enquête sur le cadre de vie et la sécurité est en cours de réalisation par l'INSEE entre le 1<sup>er</sup> février et le 29 avril 2017. Madame Moulin est l'enquêtrice désignée par cet institut. Elle pourra se présenter à votre domicile munie d'une carte officielle.

LE MAIRE  
Janick SIMONNET



## COMMUNE de PLEURS

6 rue de la Libération

51230 Pleurs

<http://www.pleurs.fr/>

CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 janvier 2017

---

### Compte rendu sommaire

Présents : Annie Debaire, Denis Doc, Michel Menneson, Elisabeth Priet, Philippe Laurent, Daniel Boguet, Emilie Thibert, Evelyne Camus, Jérémy Mavel, Cédric Galliot, Marie-Antoinette Geffroy, Janick Simonnet

Pouvoirs : Vanessa Thiry donne pouvoir à Michel Menneson, Christelle Fuchs donne pouvoir à Evelyne Camus.

Absent : Vincent Denis

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Geffroy

#### A- Demande de subvention DETR, CONSEIL DEPARTEMENTAL et CONSEIL REGIONAL pour l'achat et la réhabilitation de la boulangerie

Monsieur le Maire présente le projet d'achat et de réhabilitation de la boulangerie. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DECIDE** de demander à l'Etat une subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour la réhabilitation de la boulangerie dont le coût estimé des travaux s'élève à 286275 € hors taxes. adopté par 14 voix

#### B- Délibération refusant le transfert de la compétence « urbanisme » à la Communauté de Communes du Sud Marnais

Vu la loi n°2014-366 ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014 et notamment l'article 136 II

Vu la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, Monsieur le Maire propose de refuser le transfert de la compétence « urbanisme » à la communauté de communes, les communes membres devant se prononcer avant le 27 mars 2017.

Après débat, le Conseil municipal

**N'APPROUVE PAS** le transfert de la compétence « urbanisme » à la Communauté de Communes du Sud Marnais adoptée par 14 voix

#### C- Délibération concernant la modification des statuts du SIEM

Monsieur le Maire expose à l'ensemble du Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal d'Energie de la Marne (SIEM) doit modifier ses statuts afin de les accorder avec les évolutions législatives de ces dernières années et notamment suite à l'arrivée de la Communauté Urbaine de Grand Reims.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix approuve les nouveaux statuts du SIEM.

Le Conseil Municipal autorise le Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la révision des statuts du syndicat.

#### D- Délibération concernant une demande de ligne de trésorerie

Faute de remboursement par l'Etat dans les délais prévus de la TVA sur les travaux de la station d'épuration, le Conseil Municipal charge le Maire d'obtenir une ligne de trésorerie auprès d'une banque. adoptée par 14 voix

#### E- Délibération d'attribution de subventions aux associations

Sur proposition du Maire, une subvention de 400 € est accordée au Comité d'Animation De Pleurs (C.A.P.) adopté par 14 voix pour



#### F- Achat de rotondes

Après explications fournies par Monsieur le Maire sur le coût d'acquisition de deux barnums pour un montant de 3200 €, le conseil municipal a décidé de reporter cet achat. Il sera à nouveau étudié lorsque le budget primitif 2017 aura été discuté. adopté par 14 voix pour

#### G-Festival Africain

La société KYZ Productions a demandé à la commune de Pleurs de mettre à disposition le terrain de la laiterie pour organiser un festival africain au mois de juin 2017. Ce festival aura pour but de présenter la diversité culturelle de l'Afrique. Outre des ballets, des chants, une exposition d'objets d'art africain (sculptures, tissages ..), l'art culinaire s'invitera également à ce festival.

Le conseil municipal a donné son aval pour accueillir ce festival et proposera un cahier des charges à la société KYZ Production afin de garantir le bon déroulement de cette manifestation.

Pour 14 voix

#### H- Questions diverses

##### Harmonie de Corroy

L'harmonie de Corroy participait à nos cérémonies du 8 mai et du 11 novembre et donnait une aubade l'après-midi du 14 juillet. Cette harmonie a été dissoute. La commune va rechercher, dans la mesure du possible, une formation susceptible de venir jouer aux dates précitées.

#### Bilan de l'année 2016 pour notre commune

En 2016 divers évènements se sont passés dans notre commune et vous en trouverez ci-dessous les grandes lignes.

##### Les investissements et coûts financiers des opérations effectuées en 2016

- démolition des bâtiments de l'ancienne laiterie pour un coût de 28 000€
- remplacement des sols souples des classes maternelles et primaires par du carrelage pour un montant de 40 000€, supporté en totalité par la commune
- équipement des deux classes de maternelle et des trois classes de primaire de tableaux interactifs connectés à internet et de 12 tablettes numériques, tablettes qui sont utilisées avec les tableaux selon les besoins des professeurs des écoles. Le coût de cet investissement s'élève à 30 000 € supporté par le Sivom de la Superbe dont font parties les communes d'Angluzelles et Courcelles, Marigny, Thaas et Pleurs
- le revêtement de la place du monument aux morts a été refait ce qui a permis le traçage de 22 places de parking. Le coût de cette opération s'élève à 21 000 €
- les portes de la mairie ont été remplacées en respectant les normes d'isolation thermique. Il a été possible de réinstaller les grilles ornant les précédentes portes. Coût total de l'opération 14 000 €
- les illuminations de Noël ont été remplacées. Celles-ci dataient des années 1990 et utilisaient notamment des ampoules à incandescence. Le village s'est donc paré dès le 1<sup>er</sup> décembre de ses nouvelles décorations lumineuses. Coût de cet investissement : 11 000 €
- modification du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme. Le cabinet CDHU de Troyes travaille depuis fin 2015 avec la commune pour opérer ce changement. Coût de la prestation du cabinet CDHU: 22 900 €

##### Les Evènements

- la société AboWind a déposé en juillet un permis de construire pour la mise en place de quatre éoliennes sur notre territoire et cinq éoliennes sur la commune de Linthelles. Cette demande de permis de construire est en cours d'étude par les services de l'Etat au niveau de la Préfecture de la Marne
- en décembre, un nouveau magasin d'alimentation a ouvert ses portes à la place de l'ancien Proxi. Monsieur Saïd Yasin en est le gérant

- Eliane Coiffure a fermé son salon le 31 décembre 2016 pour prendre une retraite bien méritée. Le salon de coiffure repris par Elise Frichet ouvrira fin février
- notre boulangerie a fermé ses portes en avril 2016. La municipalité étudie la faisabilité de réhabilitation des locaux pour la réouverture de cette boulangerie. Un potentiel successeur s'est fait connaître en décembre 2016.

- les bourses aux vêtements deux fois par an et la bourse aux jouets remportent toujours un vif succès

- une halte-répît a été mise en place par Familles Rurales Association de Pleurs. Elle accueille tous les mercredis après-midi à la salle Volant les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée. Des activités conviviales et de stimulation sont proposées. Animées par des bénévoles formés, ces demi-journées permettent d'offrir un moment de répit aux familles et notamment aux conjoints

- deux nouvelles associations ont été créées en 2016 :

- la Troupe des n'Amis qui a fait une belle représentation théâtrale en mai dernier. Bravo à nos acteurs en herbe... Le prochain spectacle est prévu les 20 et 21 mai 2017

- Récré à Pleurs qui anime des ateliers tous les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires. Les habitants de Pleurs ont pu apprécier la parade d'Halloween le 31 octobre. En partenariat avec l'école un carnaval aura lieu au printemps 2017. Les adolescents ont organisés sous l'égide de cette association une « boum » en juin 2016

- l'Atelier « Les temps d'arts » a ouvert ses portes plusieurs soirs pour faire connaître les créations artistiques des participants. Jeunes et moins jeunes se rencontrent chaque semaine pour laisser aller leur imagination et créer des objets, faire de la peinture et diverses réalisations.

- le méchoui en juin a réuni près de 200 personnes qui ont toujours plaisir à passer un bon moment ensemble. Cette manifestation a pour but de se rencontrer, de se connaître entre voisins, amis du village et des communes environnantes. Le feu de la Saint Jean et la soirée dansante sont toujours appréciés. Le 7<sup>ème</sup> méchoui se déroulera le 24 juin 2017

- le feu d'artifice, la saucissonnade, la brocante avec 150 exposants et le marché de Noël avec 19 exposants sont des manifestations qui sont bien ancrées depuis de nombreuses années.

##### Les Evènements musicaux

- l'ensemble orchestral de la Communauté de Communes du Sud Marnais et la chorale de Vertus «le Tourdion » se sont produits le 30 avril 2016 en l'église de Pleurs

- comme depuis quatre années, le festival Rock' en Pleurs nous a offert non seulement de la musique mais aussi une exposition de motos et de voitures anciennes. Une balade en voiture ou à moto a été proposée à travers la campagne marnaise. Le soir, cinq groupes se sont succédés et ont fait vibrer le public jusqu'à tard dans la nuit. Félicitations à Familles Rurales et à tous ses bénévoles pour la réussite de cette manifestation. Notez dans vos agendas les dates des 26 et 27 mai 2017 pour la cinquième édition. Exposition de motos et de voitures anciennes ainsi que deux soirées de concert sont au programme. Familles Rurales Association de Pleurs fêtera également ses quarante ans d'existence au service des habitants de notre commune et des communes environnantes.

- depuis deux ans, Pleurs accueille le festival «Itinéraires» impulsé par le Conseil Départemental. Après le jazz en 2015, ces sont le chanteurs des Chœurs de Cosaques de l'Oural qui se sont produits en septembre dans notre église. Ils ont fait résonner leurs voix magnifiques à travers des musiques liturgiques orthodoxes et des chants populaires.

Le Maire et les conseillers municipaux tiennent à remercier toutes les personnes quelles qu'elles soient pour leur bénévolat et le temps qu'elles y consacrent, toutes les associations pour leur